

DECISION N° 2024-10

OBJET : Marché PIS24I – Plateforme de mise en relations avec des autoentrepreneurs

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 19 octobre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ; des modifications aux marchés publics d'un montant global initial supérieur à 300 000 euros HT qui n'entraînent pas une augmentation cumulée du montant global initial supérieure à 5 % ;

CONSIDERANT le besoin pour le Syndicat de recourir à une plateforme de mise en relation avec des autoentrepreneurs par l'utilisation d'un site internet permettant de pallier la pénurie de candidats salariés et la grande difficulté d'embaucher des maîtres-nageurs sauveteurs ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT la proposition économiquement avantageuse de la société BIM solutions centre par devis du 29 mai 2024 ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation de plateforme internet de mise en relation avec des autoentrepreneurs à la société BIM solutions centre, sise 9 Mckellar St Oakura 4314 Nouvelle-Zélande numéro d'enregistrement NZBN 9429031857499, pour une durée de 12 mois, pour un montant unitaire de 10 % du prix d'achat des prestations, selon un montant minimum de 0 euro HT et un montant maximum de 10 000 euros HT soit 12 000 euros TTC

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13/06/2024

Transmis en Préfecture et affiché le 14/06/2024



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal